

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
François Page,	siège 4
René St-Pierre,	siège 6

Le conseiller suivant est présent en session téléphonique :

Saül Bergeron	siège 5
---------------	---------

La conseillère suivante est absente :

Line Pellerin,	siège 3
----------------	---------

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 *PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024*
4. INFORMATIONS / COMITÉS
  - LOISIRS*
  - RÉGIE DES DÉCHETS*
  - RÉGIE INCENDIE*
  - BIBLIOTHÈQUE*
  - CDÉ*
  - MADA*
  - MRC*
  - MUNICIPALITÉ*
5. ADMINISTRATION
  - 5.1 *APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER*
  - 5.2 *2<sup>E</sup> PROJET – FRR VOLET 2*
  - 5.3 *DÉPÔT PROJET – PLAN CLIMAT*
  - 5.4 *DEMANDE POUR DONALD MARTEL, DÉPUTÉ PROVINCIAL*
  - 5.5 *DEMANDE POUR LOUIS PLAMONDON, DÉPUTÉ FÉDÉRAL*
  - 5.6 *RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DU CLUB DE QUAD LES BAROUDEURS 2024-2025*
  - 5.7 *RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DE MOTONEIGE 2024-2025*
  - 5.8 *OFFRE DE SERVICES BRISSON PAYSAGER*
  - 5.9 *CHANGEMENT PORTE BUREAU MUNICIPAL*
  - 5.10 *DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS*
  - 5.11 *DEMANDE MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC*
  - 5.12 *DEMANDE DE SERVICES – DOSSIER EAUX USÉES*
6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES
  - 6.1 *PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2024*
  - 6.2 *DÉPÔT DU RAPPORT DU CANADIEN NATIONAL*
  - 6.3 *DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS*
  - 6.4 *MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION*
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-11-124

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur François Page  
et résolu,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024**

2024-11-125

**ATTENDU** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024;

**ATTENDU** que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire avec l'utilisation du droit de véto de la mairesse sur la résolution 2024-10-124.

Adopté

**4. INFORMATIONS / COMITÉS**

**LOISIRS**

- Le show d'humour du 19 octobre grand succès 78 personnes présentes.
- AGE et AGA : 21 novembre 2024 à 18 h 30 au bureau municipal.
- Noël des enfants : 8 décembre 2024 sous forme de brunch et de party pyjama.

**RÉGIE DES DÉCHETS**

- Aucune réunion.

**RÉGIE INCENDIE**

- Étude des prévisions budgétaires pour l'année 2025, une baisse de la quote-part est prévue.
- Pour le projet de regroupement des services incendie, les régies sont assistées par la FQM.
- Un contrat-service de soutien aux employés est alloué à l'organisme La Vigile.
- Le dossier Radiocommunication est toujours en attente.

**BIBLIOTHÈQUE**

- La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 17 h à 18 h 30.
- Le prochain changement de livres doit se faire à la mi-décembre.

**CDÉ**

- Projets d'ici – Desjardins : Acceptation du dépôt de notre demande. Les gagnants seront connus le 4 décembre prochain lors d'une soirée au Club de golf de Victoriaville.

**MADA**

- Une réunion doit avoir lieu le 7 novembre prochain à la MRC.

**MRC**

- Les points traités à la MRC ne concernaient pas la municipalité d'Aston-Jonction.

## MUNICIPALITÉ

- Le scellement des fissures a été réalisé, contribuant à prolonger la durée de vie des infrastructures.
- Les prévisions budgétaires sont actuellement en cours de préparation.
- La reddition de comptes pour plusieurs subventions doit être effectuée.

### 5. ADMINISTRATION

#### 5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

##### RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Rigidbny	Versement 11/12	3 808,96 \$	7289
Déneigement M. Boudreault	Déneigement versement 1/2	2 069,55 \$	7290
Marco Leblanc Consultant	Formation Premiers répondants	650,74 \$	7291
MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection	42,46 \$	7292
Fonds de l'info sur le territoire	Droits de mutation	12,00 \$	7293
Croix rouge	Entente novembre 2024 à octobre 2025	225,00 \$	7294
Mega buro	Factures octobre	118,32 \$	7295
Pavage Veilleux	Asphalte chaude DeCourval et 3e rang (2/2)	9 057,16 \$	7296
	<b>Total des chèques</b>	<b>15 984,19 \$</b>	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	327,32 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	134,82 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	110,06 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	57,62 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 41 à 45 (5 semaines)	1 695,75 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 41 à 45 (5 semaines)	5 027,95 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 41 à 45 (5 semaines)	2 749,66 \$	Vir. bancaire
Daveluyville	Ponceaux, panneaux, asphalte (3 factures)	23 971,35 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Remboursement des déplacements	808,24 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Remboursement de dépenses	438,86 \$	Vir. bancaire
François Noël	Remboursement des déplacements	73,60 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Paiement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
	<b>Total des virements</b>	<b>37 107,00 \$</b>	

2024-11-126

**ATTENDU** que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté

#### 5.2 2<sup>e</sup> PROJET – FRR VOLET 2

##### **Sécuriser nos acquis tout en investissant dans l'Avenir !**

Un plan de mesures d'urgence sera mis en place, incluant l'installation d'une génératrice de type « Kohler », afin d'assurer la continuité des services essentiels en cas de coupure de courant. Ce dispositif garantira que notre service de proximité reste pleinement opérationnel, même lors de situations imprévues, renforçant ainsi notre capacité à répondre rapidement et efficacement aux besoins de la communauté en toute circonstance.

Dans le cadre de notre plan d'amélioration des infrastructures de loisirs, plusieurs projets seront mis en œuvre pour renforcer la sécurité et le confort des usagers. Deux nouvelles

lumières DEL seront installées sur le terrain de tennis, offrant un éclairage optimal pour les activités nocturnes. Pour offrir un environnement plus sûr aux jeunes familles, des bandes de hockey seront mises en place, et l'éclairage de la patinoire sera modernisé pour une meilleure visibilité. Enfin, les clôtures du terrain de tennis seront sécurisées afin de prévenir tout accident et protéger les joueurs. Ces travaux visent à offrir des espaces de loisirs modernes, sécuritaires et adaptés à tous.

2024-11-127

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de ce Fonds par le gouvernement du Québec en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska assure la gestion du FRR sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aston-Jonction désire soumettre un projet dans le cadre de ce programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction présente le projet « **Sécuriser nos acquis tout en investissant dans l'Avenir !** » dans le cadre du programme de subvention du Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 totalisant un investissement de 69 357 \$ dont 70% est couvert par la subvention. **Il est également résolu** que la municipalité d'Aston-Jonction assume 30% du coût des travaux à même son budget de fonctionnement.

Adopté

**5.3 DÉPÔT PROJET – PLAN CLIMAT**

**Efficacité énergétique et écologique : un pas vers un Avenir durable!**

Dans le cadre de notre engagement vers une transition énergétique durable, plusieurs projets de modernisation seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique de nos infrastructures. Tout d'abord, 19 luminaires de rue seront convertis en DEL, offrant ainsi une meilleure performance tout en réduisant la consommation d'énergie. De plus, 5 lumières seront remplacées par des DEL dans les installations de loisirs pour améliorer l'éclairage tout en restant économes en énergie. Au garage municipal, 15 panneaux solaires seront installés, permettant de générer de l'énergie propre et de diminuer notre empreinte carbone. Le terrain de tennis bénéficiera d'un système d'éclairage automatique, optimisant ainsi l'utilisation des lumières tout en améliorant le confort des usagers. Enfin, une thermopompe écologique sera installée dans les installations de loisirs, garantissant une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en réduisant les coûts énergétiques. Ces travaux visent à renforcer notre efficacité énergétique tout en adoptant des solutions plus vertes et durables.

2024-11-128

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place du Programme Accélérer la Transition Climatique Locale (ATCL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme, le Volet 2 vise la planification et la mise en œuvre de projets issus d'un plan climat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aston-Jonction désire soumettre un projet dans le cadre de ce programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction présente le projet « **Efficacité énergétique et écologique : un pas vers un Avenir durable !** » dans le cadre du programme de subvention Accélérer la transition climatique locale - volet 2 totalisant un investissement de 79 575 \$ dont 80% est couvert par la subvention. **Il est également résolu** que la municipalité d'Aston-Jonction assume 20% du coût des travaux à même son budget de fonctionnement.

Adopté

#### 5.4 DEMANDE POUR DONALD MARTEL, DÉPUTÉ PROVINCIAL

2024-11-129

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aston-Jonction se trouve actuellement dans une impasse concernant le dossier des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit exercer une pression politique afin de débloquent ce dossier crucial pour le bien-être de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite collaborer étroitement avec Monsieur Donald Martel, député provincial, pour favoriser la résolution de cette situation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction sollicite l'appui de Monsieur Donald Martel, député provincial, dans le dossier des eaux usées, en lui demandant :

1. **DE COLLABORER étroitement** avec la municipalité afin de faire reconnaître les particularités de notre localité en matière de gestion des eaux usées. Cette collaboration vise à obtenir des solutions spécifiquement adaptées aux besoins et aux réalités d'Aston-Jonction, en tenant compte de nos contraintes locales et de notre développement futur.
2. **DE RENFORCER le programme de subventions existant** pour faciliter la réalisation des travaux essentiels, en rendant ces améliorations plus abordables pour les citoyens d'Aston-Jonction. Cette mesure vise à atténuer le fardeau financier tout en assurant le respect des normes environnementales.
3. **D'EXERCER une pression soutenue** auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de prioriser et accélérer le traitement du dossier des eaux usées, un enjeu crucial pour le développement durable et la santé publique de notre municipalité.
4. **DE SOUTENIR activement les démarches de la municipalité** auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le but d'explorer des alternatives écologiquement durables et financièrement abordables. Ces alternatives doivent non seulement respecter les normes environnementales, mais aussi répondre aux capacités économiques de notre communauté.

Adopté

#### 5.5 DEMANDE POUR LOUIS PLAMONDON, DÉPUTÉ FÉDÉRAL

2024-11-130

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aston-Jonction se trouve actuellement dans une impasse face à l'arrêt du sifflet du train en raison d'un manque de collaboration de la part du Canadien National (CN);

**CONSIDÉRANT QUE** selon la norme en vigueur depuis 2014, la municipalité avait jusqu'en 2022 pour réunir les fonds nécessaires à la mise en place des infrastructures requises pour atteindre l'arrêt du sifflet des trains à Aston-Jonction, une initiative essentielle pour la qualité de vie des résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le Canadien National a, en 2019, entrepris des travaux sans le consentement préalable ni l'approbation de la municipalité, compromettant ainsi les efforts de la municipalité pour obtenir les subventions nécessaires et alourdissant le fardeau financier de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aston-Jonction entend exercer une pression politique active et soutenue auprès des instances fédérales et provinciales pour dénouer ce dossier, essentiel pour le cadre de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité sollicite la collaboration étroite et l'appui déterminé de Monsieur Louis Plamondon, député fédéral, afin d'engager des pourparlers avec les instances concernées et de mobiliser les ressources nécessaires pour trouver une issue favorable à cette situation ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction sollicite l'appui de Monsieur Louis Plamondon, député fédéral, dans le dossier de l'arrêt du sifflet du train, au passage à niveau sur la rue Vigneault, en lui demandant :

1. **DE COLLABORER étroitement** avec la municipalité pour faire reconnaître les particularités et les besoins spécifiques de notre localité. Cette collaboration vise à garantir des solutions adaptées, qui prennent en compte à la fois les impératifs de sécurité et la qualité de vie de nos résidents.
2. **D'EXERCER des pressions actives** auprès de l'Office des transports et du Canadien National afin de prioriser et d'accélérer le traitement du dossier de l'arrêt du sifflet de train au passage à niveau de la rue Vigneault à Aston-Jonction. Cette mesure permettra de renforcer la sécurité des usagers tout en assurant la tranquillité de notre municipalité, un élément essentiel pour le bien-être de nos citoyens.
3. **DE SOUTENIR fermement nos démarches** auprès du Canadien National et de l'Office des transports pour favoriser l'étude et la mise en œuvre d'alternatives sécuritaires et durables. Ces alternatives doivent répondre aux attentes de la communauté en matière de sécurité et de qualité de vie, et contribuer à une résolution pérenne de cette problématique.

Adopté

#### **5.6 RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DU CLUB DE QUAD LES BAROUDEURS 2024-2025**

2024-11-131

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement des droits de passage du club de Quad Les Baroudeurs.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur François Page  
et résolu,

**QUE** la municipalité accepte de renouveler les droits de passage aux endroits suivants pour l'année 2024-2025:

- De la route de la voie ferrée jusqu'à l'intersection du rang 10 sur une longueur de 0,6 km
- Vers l'ouest jusqu'au numéro civique 2265 sur une longueur de 1,03 km
- Le rang 3 sur 1 km
- La rue Vigneault

Adopté

#### **5.7 RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DE MOTONEIGE 2024-2025**

2024-11-132

**CONSIDÉRANT** la demande pour le passage du club de motoneige sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction ;

**CONSIDÉRANT** que les zones de passage n'ont pas été modifiées depuis les dernières années ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**D'AUTORISER** pour l'année 2024-2025, la traverse pour les sentiers de motoneiges du Club de motoneige du Centre du Québec à la jonction du 3e rang et de la route des Pins. De plus, le conseil autorise le passage sur le 3e rang entre les numéros civiques 1320 et 1360.

Adopté

## 5.8 OFFRE DE SERVICES BRISSON PAYSAGER

2024-11-133

**ATTENDU** que la municipalité d'Aston-Jonction souhaite refaire l'aménagement extérieur de l'entrée du bureau municipal situé au 1300, rue Principal afin de le rendre plus sécuritaire et utile pour des personnes à capacités réduites;

**ATTENDU** que Brisson paysager offre ces services pour l'aménagement des plans au taux horaire de 85\$ de l'heure et qu'il y a pour 8 à 15 heures pour la création des plans et pour la prise des mesures;

**ATTENDU** que Brisson paysager peut offrir ces plans dans les prochains mois pour une réalisation des travaux au printemps;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction souhaite donner le contrat à Paysagement Brisson pour la somme de 680 à 1 275\$, plus les taxes applicables. **Il est également résolu** d'autoriser monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier, à passer toutes les dépenses reliées à ce projet.  
Adopté

## 5.9 CHANGEMENT PORTE BUREAU MUNICIPAL

Suite au droit de veto exercé par madame la mairesse Christine Gaudet sur la résolution numéro 2024-10-121, le point de changement des portes au bureau municipal est analysé de nouveau.

2024-11-134

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation de travaux présentée pour la TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure actuelle du bâtiment complique l'agrandissement de la porte avant, sans la modification de la charpente de l'immeuble ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur François Page et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **ABROGE ET ANNULE** la résolution 2024-10-121 et la remplace par ce qui suit ;
2. **CHANGE** le cadre de la porte de façade (rue Principale) pour un cadre de même grandeur et d'une meilleure efficacité énergétique ;
3. **REPLACE** la porte arrière (rue Lupien) pour une porte avec barre panique ;
4. **ALLOUE** la balance de la TECQ à l'amélioration énergétique des installations des Loisirs ;
5. **AUTORISE** monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier, à passer toutes les dépenses reliées à ce projet sans dépasser le montant de la subvention restante de la TECQ.

Adopté

## 5.10 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

2024-11-135

**CONSIDÉRANT** la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**CONSIDÉRANT** que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité d'Aston-Jonction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Page  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**D'ADOPTER** la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité d'Aston-Jonction » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

**QUE** la Directive de la municipalité d'Aston-Jonction remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;

**QUE** cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité;
- Diffusée au personnel de la municipalité d'Aston-Jonction;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté

**5.11 DEMANDE MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC**

2024-11-136

**CONSIDÉRANT** que *Moisson Mauricie Centre-du-Québec* soutient les personnes vulnérables de notre région en leur offrant des services essentiels, par la Ludolettre;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation significative des besoins en aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité financière;

**CONSIDÉRANT** que *Moisson Mauricie Centre-du-Québec* sollicite une aide financière afin de poursuivre et de renforcer sa mission d'accompagnement des personnes en difficulté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**D'AUTORISER** le versement de la somme de 75 \$ en réponse à la demande d'aide financière de *Moisson Mauricie Centre-du-Québec*, pour soutenir la poursuite de sa mission auprès des personnes en situation de vulnérabilité sur notre territoire.

Adopté

**5.12 DEMANDE DE SERVICES – DOSSIER EAUX USÉES**

2024-11-137

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se trouve présentement dans une impasse considérant les coûts du système de traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'analyser d'autres solutions, pour réduire les coûts des conduites et qu'il existe d'autres solutions au niveau du traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** que ces analyses nécessitent des compétences particulières pour analyser un projet ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**D'AUTORISER** la soumission pour l'offre de service de Techni-Consultant à 125\$ de l'heure pour un total de 20 heures. Le montant total pour l'analyse des solutions possibles sera de 2 500\$ + les taxes applicables. Advenant que les travaux prennent moins de temps que prévu, la municipalité demande une réaffectation de la banque de temps pour d'autres travaux à venir.

Adopté

## **6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2024**

Pour le mois d'octobre il y a deux permis émis pour une valeur des travaux de 1 000 \$.

### **6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU CANADIEN NATIONAL**

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

### **6.3 DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS**

- Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2024 à octobre 2024 en comparatif avec l'année 2023.
- Dépôt des revenus et dépenses prévus de janvier à décembre 2024 en comparatif avec le budget.

### **6.4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

- Dépôt lettre avisant que le MAMH est en accord avec la solution recommandée au rapport, soit :
  - La mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 4,4 km;
  - L'implantation d'une station d'épuration de type Bionest conçue pour un débit moyen de 109,2 m<sup>3</sup>/j sur le site n° 4 avec un émissaire se rejetant dans le ruisseau Lupien;
  - L'aménagement du nouveau poste de pompage principal qui refoulera les eaux usées à la station de traitement des eaux usées.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

L'état d'avancement du dossier de vente de terrain dans la zone industrielle est demandé; pour l'instant, aucun changement n'est à signaler.

Des questions sont posées concernant la facturation effectuée par la Ville de Daveluyville pour les travaux de voirie réalisés en octobre. Le montant inscrit dans la liste des comptes correspond à la somme de plusieurs factures, incluant l'acquisition de matériaux. En ce qui concerne la pose d'asphalte chaude, les travaux dans le 10e rang ont été écourtés, permettant ainsi de réparer une portion problématique dans le 3e rang.

Des informations sont demandées sur l'accès aux analyses financières. Monsieur François Noël, directeur général, indique que ces documents ne sont pas publics et servent d'outils de travail aux élus dans l'élaboration des prévisions budgétaires. Toutefois, il précise que le citoyen peut faire une demande pour vérifier si ces documents pourraient être accessibles. Cette possibilité a toutefois été déclinée par le citoyen.

Enfin, on remercie la municipalité pour les remerciements exprimés dans le dernier numéro de *Jonction*, qui mettent en lumière tout le travail accompli au fil des ans par monsieur Georges Boudreault.

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2024-11-138

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

**EN CONSÉQUENCE**,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance est levée à 19 h 40.  
Adopté

---

Christine Gaudet,  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par la résolution numéro 2024-10-126, 2024-10-127, 2024-11-128, 2024-10-133, 2024-10-134, 2024-10-136 et 2024-10-137 inscrites au présent procès-verbal.

---

François Noël  
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

---

Christine Gaudet,  
Mairesse